

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Décision du 27 juin 2019 portant admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2018

NOR : INTJ1918544S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008; texte n° 35);

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés (JO n° 216 du 16 septembre 2008; texte n° 43);

Vu l'arrêté du 12 septembre 2016 fixant les conditions physiques et médicales d'aptitude exigées des personnels militaires de la gendarmerie nationale et des candidats à l'admission en gendarmerie (JO n° 220 du 21 septembre 2016 texte n° 128 – NOR : INTJ1624357A);

Vu l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire (JO n° 15 du 18 janvier 2013, texte n° 38 - NOR : DEFK1243552A);

Vu l'arrêté du 2 décembre 2008 fixant, pour la gendarmerie nationale, la composition du conseil prévu à l'article 12 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (BOC 7/2009; BOEM 951 - CLASS.: 91.08);

Vu l'instruction n° 56000 du 25 juin 2013 (BOMI NOR : INTJ1314886J - CLASS.: 91.31);

Vu la circulaire n° 39000/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 4 janvier 2018;

Vu la circulaire n° 77138/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SGP du 2 novembre 2017;

Vu la décision du ministre de l'intérieur n° 158 CAB/PhM du 15 mai 2019,

Décide:

Article 1^{er}

La sous-officière dont le nom figure ci-après est admise dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale à compter du 1^{er} avril 2018 :

Spécialité administration et gestion du personnel

La maréchale des logis:

Monsieur Stéphanie

NIGEND : 184 502

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation:

*Le général, adjoint au directeur
des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAEYS